

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 437

18 février 2012

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A.	20954	SP Futures S.à r.l.	20955
Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l.	20967	St.James's Place European S.à r.l.	20932
Arcapita Europe Industrial Yielding II (Lux) Holdco S.à r.l.	20932	Strathfield S.à r.l.	20968
Blancour Property S.A.	20931	Tadema S.A.	20966
Bohl Mezzanine Investment S.A.	20945	TE Capital S.à r.l.	20940
CCEEP Investment 2 S.à r.l.	20941	TE Finance S.à r.l.	20955
C & M Holding S.A.	20940	TE Finance S.à r.l.	20946
Dynasty Investments S.A.	20967	Tempor SPF S.A.	20971
Inreca S.A.	20954	Texas Instruments International Management Company S.à r.l.	20963
Palissandre Invest S.A.	20956	THEOLIA Utilities Investment Company S.A.	20962
Pharmholding S.à r.l.	20930	The Tree Top Computer Training Academy S.à r.l.	20972
ProLogis Italy VIII S. à r.l.	20951	Titan Investments	20963
ProLogis Italy XXIV S.à r.l.	20960	Tremolat S.A.	20962
Repackaged Sovereign Investments S.A.	20973	Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A.	20955
Samiral S.A.	20932	United Consumer Media Holdings S.à r.l.	20955
Schweitzer Luxembourg S.à r.l.	20932	United News Distribution S.à r.l.	20962
SEB SICAV 3	20946	Urso Verde S.A.	20962
Semtex S.A., SPF	20940	UT Sky S.A.	20967
Socardenne S.à r.l.	20953	Venslei Services Luxembourg S.A.	20972
Société de Toulouse pour Investissements S.A.	20944	VIVICo S.à r.l.	20972
Société Holding Partman (S.H.P.)	20953	Wallaby Participations S.A.	20976
Société Holding Partman (S.H.P.)	20953	Whale Bay S.A.	20931
Société Holding Partman (S.H.P.)	20954	Whereland Real Estate S.A.	20976
Société Holding Partman (S.H.P.)	20954	White Tower S.A., SPF	20976
Soguele Administration S.A.	20946	Woland S.A.	20976
Solutions Engineering Management S.à r.l.	20955	Zadig Gestion (Luxembourg) S.A.	20965

Pharmholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.511.732,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.441.

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Eric Delaye, né le 8 avril 1948 à Lyon, France, résidant au 6, chemin des pêcheurs, 1222 Vezenaz, Suisse, étant l'associé unique (l'Associé Unique) de Pharmholding S.à r.l., ayant son siège social à 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société).

La Société a été constitué suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 1^{er} décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique est représenté par Paul Florin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 décembre 2011. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

1. La totalité du capital social émis de la Société représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

2.1. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un million cinq cent onze mille sept cent trente-deux euros (EUR 1.511.732) par l'émission de un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-deux (1.499.232) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune pour un prix de souscription total de un million quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent vingt-huit euros et huit mille huit cent soixante huit centimes (EUR 1.499.928,8868); souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique; paiement du prix de souscription par un apport en nature de mille cent soixante-quatre (1.164) actions, représentant approximativement cinq pour cent (5%) du capital de Laboratoires Macors SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à rue des Caillottes-ZI la Plaine des Isles 89000 Auxerre, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Auxerre sous le numéro 378 506 927; approbation de l'évaluation de l'apport en nature à un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-huit euros et huit mille huit cent soixante-huit centimes (EUR 1.499.928,8868); constat par le biais d'un rapport sur la valeur de l'apport en nature par le conseil de gérance de la Société; allocation;

2.2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social et l'émission des nouvelles parts sociales.

3. À la suite de quoi, les résolutions suivantes on été adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un million cinq cent onze mille sept cent trente-deux euros (EUR 1.511.732) par l'émission de un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-deux (1.499.232) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune pour un prix de souscription total de un million quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent vingt-huit euros et huit mille huit cent soixante huit centimes (EUR 1.499.928,8868).

L'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, a souscrit aux nouvelles parts sociales et libère entièrement le prix de souscription total par un apport en nature de mille cent soixante-quatre (1.164) actions, représentant approximativement cinq pour cent (5%) du capital de Laboratoires Macors SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à rue des Caillottes-ZI la Plaine des Isles 89000 Auxerre, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Auxerre sous le numéro 378 506 927.

Les actions apportées sont libres de tout droit de gage ou privilège et il n'existe aucun empêchement à la libre transmissibilité des actions de Laboratoires Macors SAS à la Société.

La preuve de l'apport en nature à la Société a été donnée au notaire soussigné.

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport par le conseil de gérance de la Société daté du 5 décembre 2011 qui restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement et dont la conclusion a la teneur suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance est d'avis que la valeur de l'apport en nature s'élève à un million quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent vingt-huit euros et huit mille huit cent soixante huit centimes (EUR

1.499.928,8868) ce qui est au moins égal au prix total de souscription de un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-deux (1.499.232) parts sociales que la Société propose d'émettre.

"L'Associé Unique a décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature à un million quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent vingt-huit euros et huit mille huit cent soixante-huit centimes (EUR 1.499.928,8868).

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au capital social de la Société et le solde à un compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société à fin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à un million cinq cent onze mille sept cent trente-deux euros (1.511.732 €) divisé en un million cinq cent onze mille sept cent trente-deux (1.511.732) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable. "

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimées à EUR 2.700.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FLORIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56105. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006611/85.

(120006545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Whale Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 143.196.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012006769/12.

(120006562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Blancour Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.877.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Janvier 2012

1. Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Gianluca Ninno, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

2. Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Natale Capula, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

3. Est réélu administrateur pour une période de six années, la société Luxembourg Management Services, ayant pour siège social L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

4. Est réélue commissaire aux comptes pour une période de six années, la société CONSOLIDA S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce de Mendrisio sous le numéro CH.524.3.001.853-2, ayant son siège social à Via Grütli 4, 6830 Chiasso (Suisse), son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006942/21.

(120007570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

St.James's Place European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006693/9.

(120006151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Samiral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.214.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006702/11.

(120006747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Schweitzer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 64.416.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2012006703/13.

(120006676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Arcapita Europe Industrial Yielding II (Lux) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.048.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Arcapita Europe Industrial II Investments Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-263710,

duly represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Arcapita Europe Industrial Yielding II (Lux) Holdco S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Arcapita Europe Industrial II Investments Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty five euros (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Manager:

- Mr. Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann;

- Mr. Herman Schommarz, Accountant, born in Amersfoort (South Africa) on 20 November 1970, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann.

B Managers:

- Mr. Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mrs. Cherine Aboulzelof, born in Beyrouth (Lebanon) on 31 October 1971, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr. Lee Hausman, born in Seoul (South Korea) on 28 August, 1976, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann.

2. The registered office of the Company is set at L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Arcapita Europe Industrial II Investments Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-263710,

valablement représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Arcapita Europe Industrial Yielding II (Lux) Holdco S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évè-

nements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution – Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Arcapita Europe Industrial II Investments Limited, prénommé et représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- M. Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- M. Herman Schommarz, comptable, né à Amersfoort (Afrique du Sud) le 20 novembre 1970, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- M. Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;
- Mme Chérine Aboulzelof, né à Beyrouth (Liban) le 31 octobre 1971, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;
- M. Lee Hausman, né à Seoul (Corée du Sud) le 28 août 1976, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58397. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la pré dite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006206/410.

(120006575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Semtex S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.738.

Les Bilans aux 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006711/10.

(120006084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

C & M Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.832.

En date du 22 décembre 2011, le liquidateur de la Société, FIDES (Luxembourg) S.A., a démissionné, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012006811/12.

(120006316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

TE Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.020,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 155.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006743/11.

(120006341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

CCEEP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.646.748,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.350.

In the year two thousand and eleven, on the first day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg. Was held an extraordinary general meeting of shareholders of CCEEP Investment 2 S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141.350, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx dated August 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2346 dated September 25, 2008, and whose bylaws have been last amended, by a deed of Maître Henri Hellinckx dated July 31, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1849 dated September 24, 2009.

The meeting was opened at 4.00 p.m. and presided by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, who appointed Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, as secretary.

The meeting elected Mrs Brigitte MARTIN, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, prenamed, as scrutineer.

The chairperson, the secretary and the scrutineer constitute the board of the meeting (the "Board").

The Board having thus been constituted drew up the attendance list, which, after having been signed *in varietur* by the members of the Board the proxy holder representing the shareholders, and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed with the registration authorities.

The Chairperson declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all shareholders representing the entire corporate capital of EUR 10,646,748 of the Company were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without having been a prior convening notice.

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by five millions Euro (EUR 5,000,000) to raise it from its current amount of ten millions six hundred forty-six thousand seven hundred forty-eight Euro (EUR 10,646,748) to fifteen millions six hundred forty-six thousand seven hundred and forty-eight Euro (EUR 15,646,748) by the creation and issuance of five millions (5,000,000) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

2. Subscription by the Shareholders for five millions (5,000,000) New Shares (the Subscription) and full payment in the amount of five millions Euro (EUR 5,000,000) consisting in the conversion of claims (the Claims) in the same amount held by the Shareholders towards the Company (the Payment).

3. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association which shall henceforth be read as follows:

"Art. 6. The share capital is fixed at fifteen millions six hundred forty-six thousand seven hundred and forty-eight Euro (EUR 15,646,748) represented by fifteen millions six hundred forty-six thousand seven hundred and forty-eight (15,646,748) shares with a nominal value of one Euro (Euro 1) each.

4. Authorisation to any one manager of the Company to act individually, to amend and sign the shareholders' register of the Company in accordance with the above mentioned increase of capital and sign it, and more general, to carry out any necessary action in relation to the points of the agenda;

5. Any other business.

Then, the general meeting of the Company, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the chairperson, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

First Resolution

The general meeting of the Company resolved to increase the share capital of the Company by five million Euro (EUR 5,000,000) to raise it from its current amount of ten million six hundred forty-six thousand seven hundred forty-eight Euro (EUR 10,646,748) to fifteen million six hundred forty-six thousand seven hundred and forty-eight Euro (EUR 15,646,748) by the creation and issuance of five million (5,000,000) New Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription – Payment

There appeared Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact, by virtue of powers of attorney, who declared:

1/ In the name and on behalf of CETP II Participations S.à r.l. SICAR, to subscribe for four million eight hundred sixty-eight thousand five hundred (4,868,500) New Shares and pay them in full at nominal value by a contribution in kind consisting in the conversion of Claims in the same amount held by it towards the Company;

2/ In the name and on behalf of CM-CIC Investissement S.A., to subscribe for one hundred thirty-one thousand five hundred (131,500) New Shares and pay them in full at nominal value by a contribution in kind consisting in the conversion of Claims in the same amount held by it towards the Company.

Evidence of the existence and value of such contributions in kind is given in the form of an interim balance sheet of the Company as at December 1, 2011.

Thereupon, the said subscriptions are accepted and the above mentioned five million (5,000,000) New Shares are allotted to the shareholders as described above.

Second Resolution

The general meeting of the Company resolved to amend article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at fifteen million six hundred forty-six thousand seven hundred and forty-eight Euro (EUR 15,646,748) represented by fifteen million six hundred forty-six thousand seven hundred and forty-eight (15,646,748) shares with a nominal value of one Euro (Euro 1) each.”

Third Resolution

The general meeting of the Company resolved to grant authorisation to any one manager of the Company to act individually, to amend and sign the shareholders' register of the Company in accordance with the above mentioned increase of capital and sign it, and more general, to carry out any necessary action in relation to the points raised at the agenda of the meeting.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at three thousand eight hundred euro (€ 3,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société CCEEP Investment 2 S. à r.l. («la Société»), avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.350, constituée par acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx en date du August 11, 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2346, en date du 25 septembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1849, en date du 24 septembre 2009.

L'assemblée générale extraordinaire fût présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, qui désigna comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée désigna comme scrutateur Madame Brigitte MARTIN, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente, la secrétaire et la scrutatrice constituèrent ensemble le bureau de l'assemblée (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué dressa la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les membres du Bureau, le mandataire représentant les associés, et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La présidente déclara et requerra le notaire d'acte que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité des dix millions six cent quarante-six mille sept cent quarante-huit Euros (EUR 10,646,748) de capital social de la Société étaient présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée pût en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait lieu à une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée fût le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq millions d'Euro (EUR 5.000.000) pour le porter de son montant actuel de dix millions six cent quarante-six mille sept cent quarante-huit Euro (EUR 10.646.748) à quinze millions six cent quarante-six mille sept cent quarante-huit Euro (EUR 15.646.748) par la création et l'émission de cinq millions (5.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»);

2. Souscription par les associés existants à cinq millions (5.000.000) de Nouvelles Parts Sociales (la «Souscription») et libération intégrale de leur valeur nominale par un apport en nature consistant en la conversion de créances (les «Créances») du même montant détenues par les associés envers la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze millions six cent quarante-six mille sept cent quarante-huit Euro (EUR 15.646.748) représenté par quinze millions six cent quarante-six mille sept cent quarante-huit (15.646.748) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.”

4. Autorisation donnée à tout gérant de la Société avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer le registre des associés de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les points fixes à l'ordre du jour de l'assemblée;

5. Divers.

Puis, l'assemblée générale de la Société se considérant comme dûment constituée et convoquée et ayant approuvés les déclarations de la présidente, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société décida d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions d'Euro (EUR 5.000.000) pour le porter de son montant actuel de dix millions six cent quarante-six mille sept cent quarante-huit Euro (EUR 10.646.748) à quinze millions six cent quarante-six mille sept cent quarante-huit Euro (EUR 15.646.748) par la création et l'émission de cinq millions (5.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription – Libération

Comparut alors Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, agissant en sa qualité de mandataire spéciale, en vertu de procurations, qui déclara:

1/ Au nom et pour le compte de CETP II Participations S.à r.l. SICAR souscrire à quatre millions huit cent soixante-huit mille cinq cents (4.868.500) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à valeur nominale par un apport en nature consistant en la conversion de Créances du même montant détenue par elle envers la Société;

2/ Au nom et pour le compte de CM-CIC Investissement S.A. souscrire à cent trente et un mille cinq cents (131.500) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à valeur nominale, par un apport en nature consistant en la conversion de Créances du même montant détenue par elle envers la Société;

La preuve de l'existence et de la valeur des apports en nature fût donnée sous la forme d'un bilan intérimaire de la Société au 1 décembre 2011. Sur quoi, lesdites souscriptions furent acceptées et cinq millions (5.000.000) de Nouvelle Parts Sociales susmentionnées furent allouées aux associés tel que ci-dessus indiqué.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société décida de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze millions six cent quarante-six mille sept cent quarante-huit Euro (EUR 15.646.748) représenté par quinze millions six cent quarante-six mille sept cent quarante-huit (15.646.748) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.”

Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société décida de donner autorisation à tout gérant de la Société avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer le registre des associés de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les points fixes à l'ordre du jour de la présente assemblée.

20944

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions à environ trois mille huit cent euros (€ 3.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous.

Signé: Conde, Maria Santiago, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012006294/181.

(120006791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Société de Toulouse pour Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.860.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-NEUF DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Société de Toulouse pour Investissements S.A.», avec siège social à 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section RCS Luxembourg B 18.860 et,

constituée suivant acte reçu en date du 5 mai 1981, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 147 du 24 juillet 1981. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu en date du 8 juin 1999 par le notaire Georges d'HUART, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 783 du 21 octobre 1999, page 37.552.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Thierry JACOB, employé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M. Marc HUBERT; employé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société SOCIETE DE TOULOUSE POUR INVESTISSEMENTS S.A. .
2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société "SOCIETE DE TOULOUSE POUR INVESTISSEMENTS S.A." avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, SGG-FFW S.A., 412 F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67.905.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 900,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: T. JACOB, M. HUBERT, J-H DOUBET. C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 4 janvier 2012. Relation: RED/2012/95. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 janvier 2012.

M^e Cosita DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2012006689/68.

(120006574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Bohl Mezzanine Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.266.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 janvier 2012

Sont nommés administrateurs leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Karl Heinz HAUPTMANN, investment manager, demeurant au 63, Na Strzi, CZ - 140 62 Prague 4, République Tchèque, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006945/21.

(120007211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

SEB SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 146.761.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 1^{er} juin 2011 il a été décidé de coopter Monsieur Peter Kubicki à la fonction d'administrateur en remplacement de Madame Barbro Lilieholm, administrateur démissionnaire, avec effet au 1^{er} juin 2011.

La nomination de Monsieur Kubicki a été ratifiée à l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 décembre 2011.

Durant cette même assemblée générale ordinaire des actionnaires, Monsieur Alexander Klein a été nommé administrateur pour un mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2012.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président

2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

4. Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, Rotfeder Ring 7

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006709/23.

(120006245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Soguele Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.776.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006725/9.

(120006375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 205.560,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.868.

—
In the year two thousand eleven, on the twenty-second of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TE Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.868 and having a share capital of two hundred five thousand five hundred forty United States Dollars (USD 205,540.-) (the Company). The Company has been incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx dated December 9, 2011, the publication of which is pending in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. TE Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 8,844,628,437.38.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867,

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. TLM Finance Corp., a private corporation incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 – 3rd Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada with company number 2015027408,

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

TE Holding S.à r.l. and TLM Finance Corp. are the current shareholders of the Company and will be hereinafter referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That one thousand two hundred seventy (1,270) ordinary shares of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand and seven (9,007) preferred equity share certificates having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty United States Dollars (USD 20.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred five thousand five hundred forty United States Dollars (USD 205,540.-), represented by one thousand two hundred seventy (1,270) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand and seven (9,007) preferred equity share certificates (the PESCOs) having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to two hundred five thousand five hundred sixty United States Dollars (USD 205,560.-), by way of the issuance of one (1) PESCO, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and having the same rights as the existing PESCOs.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by way of contribution in kind.

4. Subsequent amendment to articles 5.2 and 5.3 of the articles of association of the Company.

5. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and Marc Liesch of AAD Fiduciaire S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESCO in the relevant registers of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twenty United States Dollars (USD 20.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred five thousand five hundred forty United States Dollars (USD 205,540.-), represented by one thousand two hundred seventy (1,270) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand and seven (9,007) preferred equity share certificates (the PESCOs) having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to two hundred five thousand five hundred sixty United States Dollars (USD 205,560.-), by way of the issuance of one PESCO, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and having the same rights as the existing PESCOs.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

TE Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it does not wish to subscribe for the newly issued PESCO.

TLM Finance Corp., prenamed and represented as stated above, agrees and declares to subscribe for one (1) PESCO, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and to contribute, in connection with such subscription, three hundred seventy two million four hundred seventeen thousand five hundred seven United States dollars and seventeen cents (USD 372,417,507.17) to the PESCOs Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles) and to fully pay up such PESCO and share premium contribution by a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate amount of three hundred seventy two million four hundred seventeen thousand five hundred twenty seven United States dollars and seventeen cents (USD 372,417,527.17) (the Receivables).

The contribution in kind of the Receivables from TLM Finance Corp. to the Company is to be allocated as follows:

(i) twenty United States Dollars (USD 20.) to be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) three hundred seventy two million four hundred seventeen thousand five hundred seven United States dollars and seventeen cents (USD 372,417,507.17) to be allocated to the PESCs Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles).

The valuation of the contribution in kind of the Receivables is evidenced by inter alia, a certificate issued on December 22, 2011 by the management of TLM Finance Corp. acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

“

1. TLM Finance Corp. is the sole owner of the following receivables:

- receivable in the amount of twenty two million one hundred four thousand forty two United States dollars and sixty one cents (USD 22,104,042.61) payable by the Company to TLM Finance Corp. (Receivable 1);

- receivable in the amount of one hundred million three hundred thirteen thousand four hundred eighty four United States dollars and fifty six cents (USD 100,313,484.56) payable by the Company to TLM Finance Corp. (Receivable 2);

- receivable in the amount of seventy five million United States dollars (USD 75,000,000) payable by Talisman Energy USA Inc. to TLM Finance Corp. (Receivable 3);

- receivable in the amount of one hundred million United States dollars (USD 100,000,000) payable by Talisman Energy USA Inc. to TLM Finance Corp. (Receivable 4);

- receivable in the amount of seventy five million United States dollars (USD 75,000,000) payable by Talisman Energy USA Inc. to TLM Finance Corp. (Receivable 5);

(together the Receivables and each a Receivable)

2. TLM Finance Corp. is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;

3. Receivable 1 and Receivable 2 are certain and are due and payable by the Company to TLM Finance Corp. on their due date without deduction (certaines, liquide et exigible);

4. Receivable 3, Receivable 4 and Receivable 5 are certain and are due and payable by Talisman Energy USA Inc. to TLM Finance Corp. on their due date without deduction (certaines, liquide et exigible);

5. based on generally accepted accounting principles, the Receivables contributed to the Company have a value of at least three hundred seventy two million four hundred seventeen thousand five hundred twenty seven United States dollars and seventeen cents (USD 372,417,527.17) and since the date of the valuation no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

6. the Receivables contributed to the Company are freely transferable by TLM Finance Corp. to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

7. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting said contribution in kind; and

8. Receivable 1 and Receivable 2 will, upon their contribution to the Company, be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 5.2 and 5.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

5.2. The Company's corporate capital is also represented by and nine thousand and eight (9,008) preferred equity share certificates with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each (the PESCs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESC Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to two hundred five thousand five hundred sixty United States Dollars (USD 205,560.-).”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any director of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESC and above changes in the relevant register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TE Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.868 ayant un capital social de deux cent cinq mille cinq cent quarante dollars américains (USD 205.540.-) (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 par un acte du Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 sous le numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Me Henri Hellinckx le 9 décembre 2011, non publié encore au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 8,844,628,437.38,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867,

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. TLM Finance Corp., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Alberta, Canada, ayant son siège social à Suite 2000, 888 – 3rd Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada avec numéro de société 2015027408,

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

TE Holding S.à r.l. et TLM Finance Corp. sont les associés actuels de la Société et seront référencées ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que mille deux cent vingt soixante-dix (1.270) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et neuf mille sept (9.007) certificats de parts sociales privilégiées, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui de ce fait est valablement constituée et pourra délibérer sur les points de l'agenda, ci-après reproduit;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux convocations.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt dollars américains (USD 20,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent cinq mille cinq cent quarante dollars américains (USD 205.540,-), représenté par mille deux cent soixante-dix (1.270) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et neuf mille sept (9.007) certificats de parts sociales privilégiées (les PESCs), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, à deux cent cinq mille cinq cent soixante dollars américains (USD 205.560,-) par voie d'émission d'un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et ayant les mêmes droits que les PESCs existants.

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrit au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente des articles 5.2 et 5.3 des statuts de la Société.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du PESC nouvellement émis dans le registre de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt dollars américains (USD 20,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent cinq mille cinq cent quarante dollars

américains (USD 205.540,-), représenté par mille deux cent soixante-dix (1.270) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et neuf mille sept (9.007) certificats de parts sociales privilégiées (les PESCOs), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, à deux cent cinq mille cinq cent soixante dollars américains (USD 205.560,-) par voie d'émission d'un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et ayant les mêmes droits que les PESCOs existants.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

TE Holding S.à r.l., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare ne pas vouloir exercer son droit de souscription préférentiel relatif à l'émission du PESC nouvellement émis.

TLM Finance Corp., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, accepte et déclare souscrire à un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et a contribuer en rapport avec cette souscription trois cent soixante douze millions quatre cent dix-sept mille cinq cent sept dollars américains et dix-sept cents (USD 372,417,507.17) au Compte de Réserve de Prime d'Emission PESCOs (comme défini dans les Statuts) et de libérer ce PESC et la contribution au compte de prime d'émission totalement par un apport en nature des créances d'un montant de trois cent soixante douze millions quatre cent dix-sept mille cinq cent vingt-sept dollars américains et dix-sept cents (USD 372,417,527.17) (les Créances). L'apport en nature des Créances de TLM Finance Corp. à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) vingt dollars américains (USD 20,-) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) trois cent soixante douze millions quatre cent dix-sept mille cinq cent sept dollars américains et dix-sept cents (USD 372.417.507,17) au Compte de Réserve de Prime d'Emission PESCOs (comme défini dans les Statuts);

La valeur de l'apport en nature de les Créance a été certifiée au notaire instrumentant aux moyens d'une attestation datée du 21 décembre 2011 délivrée par la gérance de TLM Finance Corp., reconnue et approuvée par la gérance de la Société. Il résulte de cette attestation qu'à la date de cette attestation:

«

1. TLM Finance Corp. est le seul propriétaire de ses créances:

- une créance d'un montant de vingt-deux millions cent quatre mille quarante-deux dollars américains et soixante-et-un cents (USD 22.104.042,61) du par la Société à TLM Finance Corp. (la Créance 1);

- une créance d'un montant de cent millions trois cent treize mille quatre cent quatre vingt-quatre dollars américains et cinquante-six cents (USD 100.313.484,56) du par la Société à TLM Finance Corp. (la Créance 2);

- une créance d'un montant de soixante quinze millions dollars américains (USD 75.000.000) du par Talisman Energy USA Inc. to TLM Finance Corp. (la Créance 3);

- une créance d'un montant de cent millions de dollars américains (USD 100.000.000) du par Talisman Energy USA Inc. to TLM Finance Corp. (la Créance 4);

- une créance d'un montant de soixante quinze millions de dollars américains (USD 75.000.000) du par Talisman Energy USA Inc. to TLM Finance Corp. (la Créance 5);

(ensemble les Créances et chacune une Créance).

2. TLM Finance Corp. est le seul ayant-droit aux Créances, et peut librement disposer de ces Créances;

3. la Créance 1 et la Créance 2 sont certaines, liquides et exigibles en date due sans pénalité aucune par la Société à TLM Finance Corp.;

4. la Créance 3, la Créance 4 et la Créance 5 sont certaines, liquides et exigibles en date due sans pénalité aucune par Talisman Energy USA Inc. à TLM Finance Corp.;

5. se basant sur des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, les Créances apportés à la Société sont d'une valeur d'au moins trois cent soixante douze millions quatre cent dix-sept mille cinq cent vingt-sept dollars américains et dix-sept cents (USD 372.417.527,17), et, depuis l'évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

6. les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par TLM Finance Corp. à la Société et ne sont grevées d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

7. toutes les formalités requises relatives à l'apport en nature des Créances à la Société ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature; et

8. suite à l'apport fait à la Société, la Créance 1 et la Créance 2 seront éteintes par voie de confusion tel que stipulé à l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par les mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des décisions précédentes, les Associés décident de modifier les articles 5.2 et 5.3 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

5.2. Le capital social de la Société est aussi représenté par neuf mille huit (9.008) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun (les PESC's et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC's est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Le(s) Associé(s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESC sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés.

5.3. La totalité du capital social s'élève donc à deux cent cinq mille cinq cent soixante dollars américains (USD 205.560,-)»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et autorise tout gérant de la Société, à titre individuel, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement du PESC nouvellement émis et les modifications sus-mentionnées dans le registre de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 7.000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58665. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006064/272.

(120005849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

ProLogis Italy VIII S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.785.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of ProLogis Superholding II BV, a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34258274,
by virtue of a proxy given on 30 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Italy VIII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated November 7, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 375 of May 22, 2001 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have been amended for the last time on April 20, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1012 on November 15, 2001;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
- that ProLogis Superholding II BV prenamed, has become owner of all the shares 2000 24 16590 in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Superholding II BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34258274,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Italy VIII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date du 7 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 22 mai 2001 (la («Société»)) et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 20 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1012 du 15 novembre 2001;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis Superholding II BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 novembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 25 novembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55519. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006618/99.

(120006643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Socardenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006716/10.

(120006260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Société Holding Partman (S.H.P.), Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 107.743.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006720/10.

(120006861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Société Holding Partman (S.H.P.), Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 107.743.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006721/10.

(120006867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Société Holding Partman (S.H.P.), Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 107.743.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006722/10.

(120006869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.337.

Suite à une résolution en date du 24 août 2011, le Conseil d'Administration d'Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A. a pris les décisions suivantes avec effet immédiat:

- accepté de la démission de Victoria Brown;
- nommé Charles Macrae, ayant son adresse professionnelle au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, administrateur de la société jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2012.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012006805/15.

(120006456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Société Holding Partman (S.H.P.), Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 107.743.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006723/10.

(120006877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Inreca S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.380.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 janvier 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société INRECA S.A., dont le siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, a été dénoncé en date du 24 mars 2009,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 janvier 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Yasemin CENGIZ-KIYAK

Le liquidateur

Référence de publication: 2012007133/18.

(120007438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

S.E.M. S.à r.l., Solutions Engineering Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 123.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006727/10.

(120006553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

SP Futures S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 17, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 165.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006731/10.

(120006264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006740/10.

(120006567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 205.560,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006744/11.

(120006339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

United Consumer Media Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.194.175.600,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.232.

Avec effet au 6 décembre 2011, Monsieur Maarten van de Vaart, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et né le 2 décembre 1959 à Castricum, Pays-Bas, a été nommé gérant de la Société.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2012006754/13.

(120006278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Palissandre Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 166.025.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société Ultrabusiness Management S.A. ayant son siège social Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, City of Panama, Republic of Panama.

Etant représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte pour être formalisée avec lui. Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «PALISSANDRE INVEST S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, d'entreprendre toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités. Dans ce contexte, la Société pourra également prêter toute assistance, accorder tout concours, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle la société possède des intérêts ou détient une participation.

La société peut également créer, acquérir, mettre en valeur, utiliser ou concéder l'usage de droits intellectuels. Elle peut notamment créer, acquérir, mettre en valeur utiliser ou concéder l'usage des brevets, licences, noms de domaines, logos et marques, ainsi que des droits qui en découlent ou les complètent.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000€), divisé en cent (100) actions nominatives d'une valeur nominale de trois cent dix Euro (310€) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Modification du capital.

7.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

7.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

8. Conseil d'administration.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs répartis en deux classes A et B. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie; ces participants seront alors réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'un sera obligatoirement un administrateur de classe A et le second obligatoirement un administrateur de classe B; ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13. Commissaire aux comptes.

13.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus

pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mercredi du mois de juin, à 16h 00 heures, et pour la première fois en 2013.

16. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

17. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2012.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VII. - Loi applicable

21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les cent (100) actions comme suit:

La société Ultrabusiness Management S.A.	100 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à 1.500 Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.
2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur Unique pour une période de six (6) ans:

Monsieur Claude FAVRE, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France), demeurant professionnellement au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg,

3. Est nommée commissaire aux comptes pour une période de six (6) ans la société MPM International S.A., ayant son siège social au 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par son nom, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 5 janvier 2012. Relation: LAC/2012/920. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006624/219.

(120006055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

ProLogis Italy XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.227.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of ProLogis Superholding II BV, a limited liability
company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118
BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number
34258274,

by virtue of a proxy given on 30 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the
present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Italy XXIV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has
been incorporated pursuant to a notarial deed dated July 1, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et
Associations, number 1264 of November 24, 2005 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have
not been amended since today;

- that the share capital of the Company is fixed at thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) represented by one thousand
and two hundred (1,200) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Superholding II BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the antici-
patory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the
Company as at 25 November 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the
liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities
of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 being only one information for
all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg,
34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded
in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English
version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it
by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil
status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Superholding II BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34258274,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Italy XXIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1264 du 24 novembre 2005 (la ("Société")) et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis Superholding II BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 novembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 25 novembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55518. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006620/98.

(120006563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

THEOLIA Utilities Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.329.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006747/10.

(120006602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Tremolat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 55.653.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de la fonction d'administrateur au sein de votre société.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Arthur PHONG.

Référence de publication: 2012006750/10.

(120006407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

United News Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.477.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.559.

Avec effet au 6 décembre 2011, Monsieur Maarten van de Vaart, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et né le 2 décembre 1959 à Castricum, Pays-Bas, a été nommé gérant de la Société.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2012006755/13.

(120006276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Urso Verde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012006757/14.

(120006064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Titan Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 270.720,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.670.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 28 décembre 2011 a décidé de clôturer la liquidation volontaire. Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait

Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2012006855/17.

(120006831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 120.817.565,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 134.917.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of December.

Before US Maître Henri BECK, notary public, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Texas Instruments Incorporated, with address at 12500 TI Boulevard, Dallas, Texas 75243, the United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 0368223,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 29, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Texas Instruments International Management Company S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.917, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 10th, 2007, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, number 240, on January 30th, 2008 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 27th, 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 3058, on December 13th, 2011.

II. The Company's share capital is set at one hundred and fifty-three million, eighteen thousand, four hundred and eight US Dollars (USD 153,018,408.-) represented by one hundred and fifty-three million, eighteen thousand, four hundred and eight (153,018,408) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, which are owned as follows:

Texas Instruments Incorporated	120,817,565
The Company	32,200,843
Total	153,018,408

Accordingly, one hundred and twenty million, eight hundred and seventeen thousand, five hundred and sixty-five (120,817,565) shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each are present or represented at the present general meeting. Considering that the remaining thirty-two million, two hundred thousand, eight hundred and forty-three (32,200,843) shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) are held by the Company and thus have no voting right, the shares present or represented constitute together one hundred percent (100%) of the voting share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the following.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The voting shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by thirty-two million, two hundred thousand, eight hundred and forty-three US Dollars (USD 32,200,843.-), in order to decrease it from its present amount of one hundred and fifty-three million, eighteen thousand, four hundred and eight US Dollars (USD 153,018,408.-) to one hundred and twenty million, eight hundred and seventeen thousand, five hundred and sixty-five US Dollars (USD 120,817,565.-), through the cancellation of thirty-two million, two hundred thousand, eight hundred and forty-three (32,200,843) shares currently held by the Company.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the voting shareholder resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at one hundred and twenty million, eight hundred and seventeen thousand, five hundred and sixty-five US Dollars (USD 120,817,565.-) represented by one hundred and twenty million, eight hundred and seventeen thousand, five hundred and sixty-five (120,817,565) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Third resolution

The voting shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above change and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company with this amendment.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Texas Instruments Incorporated, ayant son siège social au 12500 TI Boulevard, Dallas, Texas 75243, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations, sous le numéro 0368223,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Texas Instruments International Management Company S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.917, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240, le 30 janvier 2008 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 octobre 2011, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3058, le 13 décembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-trois millions dix-huit mille quatre cent huit US Dollars (USD 153.018.408.-), représenté par cent cinquante-trois millions dix-huit mille quatre cent huit (153.018.408) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune, qui sont détenues comme suit:

Texas Instruments Incorporated	120.817.565
La Société	32.200.843
Total	153.018.408

Par conséquent, cent vingt millions huit cent dix-sept mille cinq cent soixante-cinq (120.817.565) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,) chacune, sont présentes ou représentées de façon valable à la présente assemblée générale. Etant donné que les trente-deux millions deux cent mille huit cent quarante-trois (32.200.843) parts sociales restantes ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune sont détenues par la Société et n'emportent donc aucun droit de vote, les parts présentes ou représentées constituent cent pour cent (100%) du capital votant de la Société, de sorte que la réunion peut valablement décider de tous les points suivants.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée votant a décidé de diminuer le capital social à concurrence de trente-deux millions deux cent mille huit cent quarante-trois US Dollars (USD 32.200.843,.) afin de le diminuer de son montant actuel de cent cinquante-trois millions dix-huit mille quatre cent huit US Dollars (USD 153.018.408,-) à cent vingt millions huit cent dix-sept mille cinq cent soixante-cinq US Dollars (USD 120.817.565,-), par l'annulation de trente-deux millions deux cent mille huit cent quarante-trois (32.200.843) parts sociales actuellement détenues par la Société.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée votant a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent vingt millions huit cent dix-sept mille cinq cent soixante-cinq US Dollars (USD 120.817.565,-) représenté par cent vingt millions huit cent dix-sept mille cinq cent soixante-cinq (120.817.565) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.».

Troisième résolution

L'associée votant a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter la modification qui précède, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à cette modification.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 janvier 2012. Relation: ECH/2012/7. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006736/137.

(120006309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Zadig Gestion (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006783/9.

(120006144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Tadema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.203.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit italien Interfidam Srl, ayant son siège social à Milano, Via V. Monti n° 8, Italie, inscrite au registre de commerce Milano sous le numéro 04981620158,

ici représentée par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme TADEMA S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.203 (NIN 2007 2201 400), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 608 du 14 avril 2007.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société TADEMA S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société TADEMA S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société Interfidam Srl, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société TADEMA S.A. a été réglé et la société Interfidam Srl demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: H.H.J. (Rob) KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 janvier 2012. Relation: ECH/2012/37. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006741/53.

(120006435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

UT Sky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.586.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 janvier 2012, LAC/2012/722, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société "UT SKY S.A" (en liquidation), RCS Luxembourg Numéro B 115.586, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée en date du 13 avril 2006 par acte Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1228 du 26 juin 2006.

La Société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 27 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1468 du 5 juillet 2011.

La Société a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006758/23.

(120006465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.445.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 100.758.

—
EXTRAIT

Il résulte du courrier en date du 26 août 2011 que:

- M. Renaud Labye, né le 11 Septembre 1977, à Liège, a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la société, avec effet au 26 Août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Pour Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012006892/17.

(120007038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Dynasty Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 95.554.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2011

Le siège social de la société est transféré avec effet au 12 octobre 2011 au 2bis, rue Astrid à L-1143 LUXEMBOURG.

L'adresse professionnelle du commissaire aux comptes D.S. CORPORATION S.A. est également transférée avec effet au 12 octobre 2011 au 2bis, rue Astrid à L-1143 LUXEMBOURG.

Pour extrait sincère et conforme
POUR DYNASTY INVESTMENTS S.A.
D.S. CORPORATION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012006818/15.

(120006364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Strathfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.295.

In the year two thousand and eleven, the second day of December, before Mr Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Strathfield S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112 295 (the Company). The Company was incorporated on 2 November 2005 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 435 of 28 February 2006. The articles of association of the Company have never been amended.

There appeared:

Wellington, a limited liability company incorporated under the laws of Cayman Island, having its registered office at 20, Genesis Close, KY – Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Trade and Companies Register under the number MC 130158 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Conor McLaughlin, lawyer, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 1,500 (one thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Approval of the interim accounts of the Company (the Interim Accounts) for the period from 1 January 2011 to the date of the Liquidation (as defined hereafter) (up to and excluding the Liquidation (as defined hereafter)) (the Interim Period);

2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) (the Liquidation);

3. Discharge (quitus) of the managers of the Company for the performance of their respective mandate for the period from 1 January 2011 to the date of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company resolving on the Liquidation;

4. Appointment of Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the Liquidation (the Liquidator);

5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the procedure of the liquidation of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

The Meeting is consequently duly constituted and may deliberate upon the items of the agenda of the Meeting.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the Interim Accounts which, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandate from 1 January 2011 to the date hereof.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96 848 as Liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deuxième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (au Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Strathfield S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Ste-Croix, L1371 Luxembourg et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 112 295 (la Société). La Société a été constituée le 2 novembre 2005 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 435 du 28 février 2006. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

A comparu:

Wellington, une société à responsabilité limitée société constituée sous le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au 20, Genesis Close, KY – Grand Caïman, Iles Caïmans et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Caïman sous le numéro MC 130158 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Conor McLaughlin, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration émanant de la partie comparante, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société (les Comptes Intérimaires) pour la période du 1^{er} janvier 2011 à la date de la Liquidation (telle que définie ci-après) (jusqu'à et à l'exclusion de la Liquidation (telle que définie ci-après)) (la Période Intérimaire);

2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire (la Liquidation);

3. Décharge (quitus) accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs pour la période du 1^{er} janvier 2011 à la date de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société statuant sur la Liquidation;

4. Nomination de Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. en tant que liquidateur en vue de la Liquidation (le Liquidateur);

5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société; et

6. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

L'Assemblée est par conséquent dûment constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Après délibération, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les Comptes Intérimaires qui, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés ensemble avec celui-ci.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandats respectifs du 1^{er} janvier 2011 à la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96 848 en tant que Liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatifs à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: McLaughlin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16784. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012006697/168.

(120006270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Tempor SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.110.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "TEMPOR SPF SA", en liquidation, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison,

constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 21 novembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 439 du 13 juin 2001,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 79.110,

mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 795 du 22 avril 2011.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Approbation des rapports du liquidateur et du commissaire-vérificateur.

2.- Clôture de la Liquidation et détermination de l'endroit où seront conservés les documents et livres de la société.

3.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire le présent acte.

Signé: J. REUTER, C. MEIS, G. REUTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53865. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006746/56.

(120006305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Venslei Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.501.

Les comptes de dissolution au 20 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006761/11.

(120006253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

VIVICO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.312.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.090.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que les Gérants de la Société ont changé d'adresse comme suit:

- Monsieur Gilles JACQUET a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l. a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l. a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012006765/16.

(120006133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

The Tree Top Computer Training Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 52.263.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 24 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

1. la société à responsabilité limitée THE TREE TOP COMPUTER TRAINING ACADEMY S.A.R.L. siège social à SOLEUVRE, 2, rue du Puits, a été dénoncé en date du 19 septembre 2011, inscrite sous le numéro au RCS B52263,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Isabelle FERAND, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 15 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Maître Isabelle FERAND
Le liquidateur

Référence de publication: 2012006856/19.

(120006734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Repackaged Sovereign Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 50.179.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy under the denomination of "REPACKAGED SOVEREIGN INVESTMENTS S.A.", R.C.S Luxembourg B 50.179, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg on 30th January, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 241 of 1995. The Articles of Association have not been modified since.

Mr Raymond THILL, maître en droit, having his professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being the Chairman, opens the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects Mr. Jacob MUDDE, private employee, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as scrutineer.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that all the ten thousand one hundred ninety-five (10,195) shares, with a par value of ten Pound Sterling (GBP 10) each, representing the total capital of one hundred and one thousand nine hundred and fifty Pound Sterling (GBP 101,950), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the mandatory of the shareholders all represented at the meeting and members of the bureau shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Decision to give discharge to the directors of the Company for the performance of their duties;
3. Decision to give discharge to the statutory auditor of the Company for the performance of its duties;
4. Decision to appoint the liquidator of the Company;
5. Decision to grant the liquidator with the broadest powers as provided for by articles 144 et seq. Of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company. The company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt the actions of the Company taken by the Directors (the "Directors") of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the Company may have against the Directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and (iii) to grant them discharge (quitus) for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

Third resolution

The Meeting resolves to grant discharge (quitus) to the statutory auditor of the Company for the performance of its duties.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 41.469, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The meeting resolves that the liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company. The meeting resolves that the company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The Meeting finally resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "REPACKAGED SOVEREIGN INVESTMENTS S.A.", R.C.S Luxembourg B 50179, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constitué suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, date du 30 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 241, en date de 1995. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le Président nomme comme secrétaire de l'assemblée Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutatrice Monsieur Jacob MUDDE, employé privé, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les dix mille cent quatre-vingt-quinze (10.195) actions, d'une valeur nominale de dix Livres Sterling (GBP 10,) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent et un mille neuf cent cinquante Livres Sterling (GBP 101.950) est dûment représenté à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans notice préalable. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les mandataires de tous les associés représentés à l'assemblée et des membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société et de la mettre volontairement en liquidation;
2. Décision d'accorder décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;

3. Décision d'accorder décharge au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de son mandat;

4. Décision de nommer un liquidateur;

5. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus larges prévus aux articles 144 et suiv. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il est demandé au liquidateur de dresser un inventaire de tous les actifs et passifs de la Société. La Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide (i) de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs (les «Administrateurs») de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour, (ii) de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des Administrateurs de la Société pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et (iii) de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Fides (Luxembourg) S.A. une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469, en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée demande au liquidateur de dresser un inventaire de tous les actifs et passifs de la Société.

L'Assemblée décide que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'associé de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

L'Assemblée décide finalement de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, J. Mudde et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 janvier 2012. LAC/2012/1037. Reçu douze euros EUR 12,

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006671/159.

(120006445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Wallaby Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.664.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 janvier 2012, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

La société G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, en remplacement de la société CLERC S.A. Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012006767/16.

(120006387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Whereland Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.008.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 janvier 2012, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

La société G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, en remplacement de la société CLERC S.A. Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012006768/16.

(120006388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

White Tower S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 156.699.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006770/10.

(120006875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Woland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 90.032.

Les comptes annuels et rapport du commissaire au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006772/11.

(120006094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.
